

LES FETES DE LA FEDERATION DANS LA LOIRE
1790 - 1791 - 1792

Pour étudier les fêtes de la Fédération dans la Loire, on peut ou bien prendre les deux liasses des Archives Départementales consacrées aux procès-verbaux de ces fêtes (L 274 et L 959), ou bien prendre les registres de délibérations municipales de toutes les communes de la Loire, et y chercher les procès-verbaux de ces fêtes des 14 juillet 1790, 1791 et 1792, méthode très longue.

Bien entendu, le département de la Loire n'existait pas encore, mais c'est à son territoire actuel qu'il faut se limiter.

Se borner aux liasses des Archives départementales présente un grand inconvénient, c'est qu'elles offrent des lacunes considérables. Par exemple, on a très peu de comptes rendus de 1790. C'est inexplicable, car c'est justement le 10 juillet que s'est constitué le Directoire du département de Rhône-et-Loire, et quelques jours après, ceux des districts. On est donc dans une période de flottement, où bien des documents administratifs ont dû s'égarer, à supposer que les municipalités aient bien envoyé leurs textes, selon les instructions reçues.

C'est donc pour l'année 1791 que nous avons le plus de documents, les fêtes de 1792 ayant été peu nombreuses. Géographiquement et pour une raison que j'ignore, il y a beaucoup plus de procès-verbaux conservés pour le district de Roanne.

Les fêtes de la Fédération, tout le monde le sait, sont des fêtes de l'Union, et certains de nos contemporains auraient d'ailleurs bien préféré qu'on parle davantage d'elles et moins de la Bastille et de la guillotine. Ainsi on aurait commémoré un événement sans vainqueur ni vaincu, un événement irénique qui continuait l'état de grâce de l'époque de la rédaction des cahiers de doléances.

J'ai moi-même pensé ainsi, mais maintenant, je suis frappée par le fait que ces fêtes de l'union contenaient en réalité des germes de désunion ou en tous cas, une forte ambiguïté, comme nous le verrons.

Tout le monde connaît l'origine des fêtes de la Fédération. Les Français sentent la menace d'un chaos politique (ce chaos dont on nous a si souvent menacés depuis), le danger d'un émiettement, et c'est en bordure de la province révolutionnaire par excellence, c'est-à-dire à Etoile près de Valence, que douze corps de gardes nationales de la région, prêtent le premier serment. Puis, dit Vovelle, ce mouvement se diffuse, notamment en Bretagne. Mais le Centre, et nous par conséquent, ne fait pas partie des zones les plus précoces. Et finalement, le roi et la Constituante donnent l'ordre de célébrer des fêtes localement, avec serment de la garde nationale, et d'autre part, d'envoyer des délégués à la fête nationale qu'on organisera à Paris au Champ-de-Mars le 14 juillet 1790.

Le seul procès-verbal, parmi ceux que j'ai lus, qui indique le nom du délégué à Paris, c'est le procès-verbal de Saint-Just-en-Bas, canton de

St-Georges-en-Couzan. A St-Just-en-Bas, on est vraiment très patriote.

C'est en ce jour plus de mille fois heureux, que sont confirmées les fédérations de Lyon, Grenoble, et autres villes du royaume, par une confédération générale sous les murs de Paris, cette glorieuse capitale de toute la nation française, où cette paroisse est représentée par la personne de Jean-Baptiste Guillot, officier de la Garde nationale de cette paroisse ; fête honorée de la présence du plus digne et du plus tendrement aimé de tous les rois, et aussi de l'auguste Assemblée nationale.

Tout va bien jusqu'ici, mais la suite du texte aurait fortement choqué les oreilles du plus tendrement aimé des rois :

Ce fut en ce même jour (c'est-à-dire le 14 juillet 1789) que les murs aussi formidables que honteux et inhumains de la cruelle, sanguinaire et inhumaine Bastille, furent aussi lestement qu'amplement renversés et démolis par les courageux et intrépides Parisiens. Glorieuse époque du rétablissement de la liberté en France, rayonnement aussi vaste que puissant dont les peuples furent trop longtemps courbés sous l'esclavage le plus avilissant et la tyrannie la plus barbare.

C'est ainsi que St-Just-en-bas se taille une place à part dans notre histoire parce qu'elle avait un délégué parmi les 14 000 qui ont prêté serment au Champ-de-Mars, et les 118 de la Loire et aussi parce que la commune nous donne dès maintenant un avant-goût du style ampoulé des Jacobins, style prodigué d'épithètes et de métaphores.

Les révolutionnaires avaient, c'est un fait, le sens de la grandeur. Ils ont prescrit, deux années de suite, de prêter serment dans toutes les paroisses ou communes de France, en même temps le 14 juillet à midi. Imaginons-nous tous les Français recueillis en même temps, les cloches sonnant partout en même temps. Je pense que la seule occasion de nos jours, où nous faisons tous la même chose en même temps, c'est quand nous ouvrons la télé pour écouter telle allocution, ou pour exprimer nos vœux de bonne année. Mais cela se pratique dans un cercle réduit.

Oui, cette unanimité avait de la grandeur ; mais si l'on veut chicaner un peu, on réfléchira que les Français n'avaient pas l'heure du méridien de Greenwich, qu'il n'était donc pas midi en même temps partout ; et surtout qu'il n'y a pas eu de coordination pour faire débiter la cérémonie. Toutes les paroisses - nous y reviendrons - ont juré, après avoir célébré une messe, mais les uns ont dit la messe à 11 heures pour être sûrs de bien prononcer le serment à midi, peut-être pour avoir une matinée plus longue pour leurs travaux et en vue de la route à faire ; le 14 juillet 1790 était un mercredi, le 14 juillet 1791 était un jeudi, il a donc fallu, pour les ruraux, sacrifier une journée de travail à un moment où les travaux des champs pressaient singulièrement.

Le serment, purement mâle en général, que contenait-il ? Le texte a varié en fonction des préoccupations du moment. Et les gens ont parfois exécuté quelques petites variations sur le thème imposé.

L'idée essentielle en 1790 était d'être à jamais fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. Mais on devait aussi protéger la libre circulation des subsistances, en une époque où la pénurie menaçait constamment, et où il y avait des menaces d'émeutes comme l'affaire Berthéas à St-Etienne en août 1790.

Saint-Rambert prend soin de préciser en 1791 le devoir de protéger les

propriétés individuelles, et la perception des impôts. Ce n'est pas un serment de va-nu-pieds.

Mais le serment prescrit officiellement cette année-là est le suivant :

Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la patrie, à maintenir contre tous ses ennemis du dedans et du dehors la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire par les troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale.

Dans ce texte il y a un grand absent, le roi ; et un grand souci, causé par les ennemis de la Révolution. En effet, cette deuxième fête de la Fédération se situe environ un mois après Varennes, et si les citoyens ont encore la foi dans la possibilité d'appliquer la constitution, c'est méritoire.

Ce serment témoigne en même temps d'un début d'évolution des esprits à l'égard des tâches militaires. Jusque-là, et les cahiers de doléances en témoignent, le peuple a horreur de l'état militaire, les soldats pour lui étant surtout des pillards.

Il est inutile de préciser que dans tous les cas, les citoyens n'ont pas prononcé le serment eux-mêmes. Il aurait été impossible de le leur faire apprendre alors que la plupart parlaient fort peu français ; ils se sont contentés de répéter après leurs officiers de la Garde nationale, et sur l'invitation des autorités civiles : *Je le jure.*

Nous entrons maintenant dans le concret. Qui dit messe dit autel ; dans le cas présent, "autel de la patrie". Cette notion me paraît assez étrange et ambiguë. Elle me rappelle les autels de Rome et d'Auguste. Un autel à saint Joseph, au Sacré-Coeur, cela se conçoit, mais que pouvait bien être un autel de la Patrie ? Allait-on rendre un culte à la Patrie ?

Les images du temps nous montrent que l'autel du Champ-de-Mars était totalement dépouillé d'ornements. Par contre, un de nos procès-verbaux précise qu'il y avait sur l'autel un portrait de Mirabeau ; nouveau genre d'icône. A Saint-Bonnet-le-Château, en 1791, *l'autel était aussi majestueux qu'il a été possible, et décoré de plusieurs emblèmes et inscriptions.* Finalement, disons-le, c'est un objet liturgique qui convient plutôt au culte de l'Etre Suprême qu'au culte catholique. Dieu est d'ailleurs appelé dans les discours de ce jour-là tantôt le Dieu de la paix, tantôt le Dieu des Armées, ce qui est tout de même assez différent, ou bien le Roi des Rois ou la Providence. Jésus-Christ est absent du discours quoiqu'au centre de la liturgie de la messe.

Mona Ozouf et Michel Vovelle ont fait remarquer que les fêtes révolutionnaires en général, et celle de la Fédération en particulier, appliquent un conseil de Rousseau qui critiquait les fêtes traditionnelles :

Non, peuples heureux, ce ne sont pas là vos fêtes. C'est en plein air, c'est sous le ciel qu'il faut vous rassembler et vous livrer au doux sentiment du bonheur... Faites mieux encore, donnez les spectateurs en spectacle, rendez-les acteurs eux-mêmes, faites que chacun se voie et s'aime dans les autres, afin que tous soient mieux unis.

Oui, les Français ont suivi le mouvement d'idée rousseauiste, sur ce point comme sur bien d'autres ; seulement, tout le monde ne participe pas activement aux fêtes de la Fédération.

Les fédérations, ce sont avant tout des serments, et fatalement il y

manque la moitié du ciel, comme aurait dit Mao-Tsé-Toung.

Ce sont les autorités de la Garde nationale de chaque commune ou paroisse, qui jurent. Ce n'est donc pas l'affaire des femmes. Et puis, progressivement, les Gardes nationales nées dans le contexte du danger d'anarchie, et notamment de la Grande Peur, ces Gardes nationales, donc, vont être réservées aux citoyens actifs. Après avoir proclamé l'égalité, on la viole donc ouvertement.

Heureusement, il y a quelques exceptions. A Perreux à côté de Roanne, en 1791 où étaient présents des détachements de toutes les communes du canton, *les dames patriotes qui avaient assisté à la cérémonie sont entrées dans le camp* (je pense que ce camp était simplement matérialisé par des cordes) *et ont demandé à Messieurs les Officiers municipaux de recevoir leur serment patriotique, par lequel elles ont juré d'élever leurs enfants dans les principes décrétés par l'Assemblée nationale. Elles étaient habillées de blanc et décorées d'un ruban aux trois couleurs!*

Les citoyennes n'existent officiellement que comme éducatrices, c'est bien connu.

A Lézigneux, l'esprit est le même : il y a dans l'église *les femmes et les enfants vêtus comme aux jours de fêtes solennelles. A la fin, les gens sortent avec un air de sérénité et de satisfaction, et se sont divisés en différents groupes pour se traiter et se recevoir dans plusieurs banquets.*

C'est ainsi qu'ils mettent en pratique le sermon de leur vicaire qui constate que *la réunion cimenter le pacte déjà fait, d'une sainte fraternité qui doit faire de tous les Français une même famille.*

A Lézigneux, on vit donc bien dans l'esprit officiel, même si on a officié à l'intérieur.

Les attitudes des paroisses ou des municipalités (ces deux notions se sont succédé) sont très diverses, face à l'ordre officiel de construire l'autel. Les procès-verbaux en témoignent. Une petite minorité de villages s'est contentée de l'autel principal de l'église, par exemple à Saint-Priest-la-Prugne où l'on s'excuse sur le temps qui n'était pas favorable ; Saint-Denis-sur-Coise aussi invoque l'incertitude du temps. celui-ci était donc beaucoup plus orageux dans ces deux localités ; ou plutôt, les cultivateurs avaient autre chose à faire de plus pressé.

La preuve en est que deux procès-verbaux - deux de ceux qui sont classés dans les liasses des Archives Départementales - avouent qu'on n'a pas pu célébrer la Fédération le 14, parce que les ordres administratifs sont arrivés trop tard. Ces localités si défavorisées par les courriers ne se situent pas, comme on s'y attendrait, en haute altitude. Ce sont Marcilly-le-Châtel et Rozier-en-Donzy. A Marcilly on *ignorait absolument cet ordre*, qui n'est arrivé que le 16 au soir. A Rozier, c'était le 12 alors que partout ailleurs le courrier est arrivé avant le dimanche 10, ce qui a permis de faire l'annonce au prône à l'avance. A Marcilly, on a juré avant les vêpres le 17 ; encore a-t-il fallu exercer les troupes juste avant. Disons qu'à Marcilly et Rozier on faisait fi des divertissements patriotiques.

1. Comme dit ma petite fille de cinq ans pour répondre à la question : *qu'est-ce que la Révolution ? - La Révolution, c'est quand on se déguise et qu'on chante la Marseillaise.*

Quelle opposition avec le zèle patriotique de la population de Parigny-le-Côteau !

D'après l'arrêté de la délibération du conseil municipal en date du 12 juillet, MM. Marc-Louis Tardy et André Vignat, tous les deux capitaines de la garde nationale dudit Coteau nous ont avisés du moyen de la construction du camp, et promis d'en faire exécuter le projet. Ils ont dit qu'il y avait à cinq quarts de lieue de distance dudit Coteau, en bas des carrières de Parigny, un groupe pierre roc (sic) ; que par sa forme naturelle on en pouvait faire un autel tout d'une pièce ; qu'une pierre vouée pour une fête aussi solennelle serait un monument éternel, et le souvenir à jamais de notre liberté ; qu'elle sera conservée comme le gage le plus précieux et le témoin de nos serments les plus sacrés au maintien de la constitution, et la pierre contre laquelle viendront se briser les vains efforts des aristocrates.

Ils ont fait les préparatifs pour aller attaquer cette petite bastille qu'aucun être raisonnable n'avait osé essayer d'enlever sans la réduire en pierres ; et comme elle contient environ 70 pieds cuves, ils ont fait conduire des tombereaux chargés de toutes sortes d'ustensiles capables de pouvoir la remuer, et la charger sur un traîneau à quatre roues, où furent attelés dix-huit paires de boeufs pour la conduire. Elle ne fut pas bien loin, de ce premier mouvement, puisqu'à la distance de vingt toises les roues manquèrent ; il fallut congédier les bouviers et leurs boeufs pour le lendemain, et on a travaillé pendant la nuit à la construction d'autres roues plus fortes ; et le lendemain on a retourné au projet de la veille. Les bouviers se sont rendus avec leurs boeufs, toujours au même nombre. Si on avait eu besoin de cent paires, on les aurait trouvées au même nombre. On attelle pour la seconde fois cette même quantité de boeufs qui firent rouler le traîneau environ quatre cents toises ; on eut encore le malheur de voir casser les essieux en fer, qu'en deux heures de temps on en a forgé des plus forts capables de soutenir cet énorme fardeau ; on a donc rechargé pour la troisième fois la pierre sur le traîneau, et on est parvenu à se rendre à sa destination, ayant eu soin d'arroser les roues et essieux toutes les quatre à cinq minutes, afin que le feu ne prît aux roues et que les fers ne s'échauffassent pas trop. La marche a été suivie des tambours, et le fifre jouant tout le long de la route Ca ira. Ensuite on s'est occupé de la décoration qui a été faite avec le même zèle et patriotisme. Dont procès-verbal en a été fait le dit jour et an que d'autre part.

C'est sur cet autel si extraordinaire que M. Lata, bénédictin, a dit la messe, et qu'ensuite Messieurs les capitaines firent affûter le tranchant de leurs épées, pour imiter deux soldats qui agirent ainsi sur le tombeau du maréchal de Saxe.

Cette fois, la confusion de la religion et des sentiments guerriers, évoquerait assez bien les Hébreux, aussi bien que les Romains.

Dans certains cas, la construction d'un autel spécial pour les cérémonies patriotiques se justifie, en dehors de toute autre considération, par le manque de place dans l'église ; surtout s'il s'agit d'une cérémonie qui unit plusieurs communes, au chef-lieu de canton par exemple. Et puis, nos ancêtres ont découvert à ces occasions l'avantage de la messe face au peuple et de la concélébration : il y a eu des autels à deux faces (à Feurs) et à quatre faces (à Montbrison). (Les autels de la patrie ont souvent été placés près d'une chapelle, quand l'espace était suffisant).

La cérémonie du 14 juillet donne l'occasion de faire dans le bourg un défilé - ou une procession, comme on voudra. Le premier terme est tout de même le plus adéquat, puisque ce déplacement se fait au son des fifres et des tambours,

en tous cas, d'une musique qui n'est pas d'église. Le point de départ et le point d'arrivée varient énormément, mais non les points de départ et d'arrivée musicaux : avant de se mettre en route, on chante le *Veni Creator* :

*Veni creator Spiritus, et emitte coelitus
Lucis tuae radium...*

On appelle ainsi la lumière de l'Esprit sur l'acte que l'on va accomplir.

Et l'on termine au nom du *Te Deum* :

Te Deum laudamus, Te aeternum deum confitemur...

pour remercier Dieu de ce joyeux événement.

Parvenue ici, je me demande bien pourquoi les Constituants ont refusé à Dom Gerle de proclamer le catholicisme religion d'Etat. Pourquoi également ont-ils inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme la liberté de religion ? Pourquoi ne leur est-il pas venu à l'esprit que tel bon citoyen pouvait peut-être désirer exprimer son amour de la patrie et de ses frères, en dehors de toute référence à une religion révélée ?

Voilà une des raisons qui me font dire que les fêtes de la Fédération contenaient des germes de discorde. On confond totalement le culte de la Patrie et celui de Dieu, le prêtre est utile dans la société comme aujourd'hui les gendarmes et les pompiers, dont on ne saurait se passer. La preuve en est que le discours du jour est assuré très souvent par le curé ou le vicaire, et non par un magistrat élu.

Témoin le superbe discours du curé de Panissières en 1791 :

Dieu et la patrie, chers paroissiens, voilà les deux grands objets dont vous devez vous occuper. Aussi mon soin continuel doit être d'allumer dans vos coeurs les flammes sacrées de la religion et du patriotisme. Que les deux vertus fassent une alliance éternelle, pour former le nouveau caractère français. Le patriotisme a commandé la Révolution. Que la piété la sanctifie.

Cette confusion des rôles, qui réjouirait fortement le coeur d'un maurrasien (mais qui se souvient de Maurras en 1989 ?), cette confusion fait plus que gêner, elle m'épouvante, je le dirai franchement, car elle contient implicitement toutes les dispositions de la malheureuse Constitution civile du clergé, laquelle a brisé la Révolution. Puisque le prêtre est à ce point inséparable de tous les actes publics, pourquoi ne légiférerait-on pas sur lui comme sur les juges de paix ? Il n'y a pas de différence. Si tous les citoyens vont à la messe du 14 juillet, s'ils écoutent tous le discours du curé, pourquoi n'iraient-ils pas tous ensemble élire M. Lamourette comme évêque de Rhône-et-Loire ? Et si le prêtre a recueilli leur serment, pourquoi lui, ne leur prêterait-il pas serment à son tour ?

Comme on le sait d'ailleurs, la Constitution civile du clergé a été votée deux jours avant la première fête de la Fédération, dans le même élan.

Il a fallu plus d'un siècle aux Français après ces événements pour apprendre à rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Nos comptes rendus des fêtes locales de la Fédération témoignent des fêlures dues justement à cette Constitution civile, non pas naturellement en 1790, mais dans les deux années suivantes. Des fêlures qui menacent l'unité qu'on voulait construire, des désaccords qui la réduisent à néant, au moment même où l'on croyait la consolider..., il y en a.

A Saint-Marcellin, le curé nommé à la place du curé réfractaire étant absent (avait-il peur ? n'avait-il pas encore eu le temps de prendre son poste ?), pour avoir un office religieux, il a fallu avoir recours à un ecclésiastique de Saint-Hilaire, qui a parcouru sans doute sept lieues pour venir. Ailleurs, le commandant de la Garde nationale est dit "absent sans motif" ; voilà de la graine de contre-révolutionnaire.

Comparativement à ces discordes dont les motifs sont attristants et inquiétants, les événements de Machézal et Chirassimont en Lyonnais, et ceux de Saint-Jean-Soleymieux et des communes voisines sont hautement divertissants. On en tirerait des sketches comiques, il suffit de suivre les textes.

Machézal et Chirassimont avaient décidé de prêter serment ensemble ; mais pour Chirassimont, c'était sur son autel de la patrie, pour Machézal, c'était sur la limite des deux communes. Regardez ces braves gens qui se mettent en marche les uns vers les autres. C'est midi, les cloches sonnent à tout volée... et chacune des foules villageoises guette sa voisine. Les gens de Chirassimont retardent leur marche, tout en surveillant leurs voisins ; ils espèrent ainsi les attirer jusque chez eux, ce qui leur confèrera une suprématie. Mais ceux de Machézal ralentissent et s'arrêtent sur la limite, attendant, comme ils disent *la réunion dudit corps assez longtemps*. Et finalement, chacun campe sur ses positions, et prête ce serment d'union, en regardant ses voisins d'un oeil chargé de rancune, et même de mépris, car les élus de Machézal ont une orthographe phonétique dans le chiffon de papier qu'ils ont expédié à Chirassimont, comme justification.

La scène suivante se passe dans la rue de Saint-Jean-Soleymieux, l'unique rue qui traverse le bourg, et nos têtes font des demi-tours à gauche et à droite, comme aujourd'hui font les spectateurs de matches de tennis. En effet le 11 juillet 1790, c'est le va-et-vient entre le presbytère et l'"hôtel commun" de Saint-Jean-Soleymieux, au sujet de la messe du 14 juillet.

Saint-Jean-Soleymieux avait jusque-là une situation dominante sur les parcelles fiscales qui l'avoisinaient, comme Margerie et cette curieuse localité appelée "le Quart de Commanderie" et Soleymieux même. Mais cette prépondérance était contestée car le prieuré de Soleymieux était plus ancien que les paroisses voisines, et par moments, Saint-Jean n'en était plus que l'annexe.

Le cahier de doléances a été rédigé dans l'église de Soleymieux, mais c'est Saint-Jean qui a reçu la dignité de chef-lieu de canton, tandis que les parcelles devenaient communes.

Hélas ! Pour la fête de l'Unité, et du 14 juillet, chaque maire du canton demande au curé de Saint-Jean de lui célébrer une messe à Sainte-Anne de Soleymieux, et l'ecclésiastique a beau jeu de répondre au maire de Saint-Jean qu'il n'a plus de place dans sa matinée !

D'où les va-et-vient et les tractations diplomatiques. J'abrège : finalement, le maire va porter son serment à Soleymieux, mais une partie de ses administrés jurent à Saint-Jean, et les communes des alentours se partagent...

En plein XIX^e siècle, des érudits locaux poursuivent la querelle entre les deux communes dans des écrits polémiques. Mais aujourd'hui, on peut considérer que Soleymieux et Saint-Jean-Soleymieux ne sont plus rivales mais complémentaires : pour recouvrer la santé, les malades peuvent additionner l'efficacité du pèlerinage à Notre-Dame-sous-Terre de Saint-Jean, et les soins du Centre médical de Soleymieux.

Ne pouvant tout dire, j'ai glissé sur les cérémonies de district qui étaient, elles, réellement fédératives, et d'autant plus significatives, puisqu'elles faisaient communier une assez vaste région dans l'idéal révolutionnaire. Malheureusement, là encore, il est arrivé que, selon l'expression du temps, l'esprit de discorde vienne souffler. Ceci à cause d'un décret de la Législative qui décidait que désormais on ne fêterait plus la Fédération que dans les chefs-lieux de districts, et selon les instructions des directoires de district : administrations qui ont en somme précédé nos sous-préfectures.

Tout s'est très bien passé à Roanne où l'on en a profité pour honorer des marinières qui avaient sauvé certains de leurs concitoyens lors d'une inondation. La fête a été superbe aussi à Montbrison, ou plus exactement à Savigneux, où avaient convergé des milliers de gardes nationaux ; la générale avait battu la veille au soir, puis le matin dès quatre heures ; en somme, il semble que les révolutionnaires voulaient faire une démonstration de leurs forces avant de prêter serment tout simplement, à la Constitution, et en prévision des affrontements futurs.

Dans cette circonstance, c'est à Saint-Etienne qu'on s'est mal conduit. La municipalité Desverneys ne voulut pas tolérer que le serment fût reçu par l'administration de district et son président Praire-Royet, et tous deux se disputèrent la place sur l'estrade placée sur la Grand place ou place du Pré de la Foire.

En 1793, la Convention prescrivit de remplacer la fête de la Fédération par l'anniversaire du 10 août, mais elle ne fut pas toujours obéie, et Saint-Etienne marqua encore le 14 juillet, alors que la guerre civile avait déjà commencé à Lyon.

Je rachèterai maintenant la longueur de mon bavardage par la brièveté (relative !) de la conclusion.

La diversité des fêtes de la Fédération a révélé la diversité des convictions : tel village a reporté, si l'on peut dire, le 14 juillet au dimanche suivant ; tel bourg, après des préparatifs prolongés, a donné toute la journée aux réjouissances. Cela tient non seulement à la différence d'intérêts entre ruraux et citadins, mais à l'influence de personnalités locales, qui ont communiqué leur enthousiasme.

Tantôt les fêtes ont été l'occasion de faire vibrer les âmes à l'unisson, et de renforcer l'esprit révolutionnaire, tantôt, mais beaucoup plus rarement, elles ont mis au jour des fractures du corps social : rivalités entre personnes ou entre les autorités, persistance de cet esprit de clocher qu'on voulait justement détruire.

Dans tous les cas, malgré la richesse de leurs symboles, elles ont manifesté une confusion entre le civil et le religieux, confusion qui était normale avant la Déclaration des Droits de l'Homme, mais qui était maintenant inquiétante, quand le procureur de Saint-Galmier discoursait dans l'église, et que le curé d'Usson "débite le prône civique" en prélude à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Telles quelles, les fêtes de la Fédération furent en général des moments de grâce, qu'on ne peut évoquer sans nostalgie.